

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville

N° 13.2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

22 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 28 mars à 18 heures,

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

Date d'affichage

22 mars 2024

Etaient présents : Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjointes au Maire.

Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Demba DIALLO, Olivier MAGNIER, William CADOR, Marie-Christine COMONT, David CARDOSO, Marina NICOLAS, Conseillers Municipaux.

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 15

Votants 17

Etaient représentés : Alain GOLETTO (pouvoir à Mme ROUSSY), Yves LECUYER (pouvoir à M. le MAIRE).

Etaient absents : Adeline COURTOIS, Martial VANDAMME.

Formant la majorité des membres en exercice

OBJET :

Secrétaire de séance : M. PREVOST

Rapporteur : M. le MAIRE

Budget Primitif 2024.

M. le MAIRE présente et commente le Budget Primitif 2024 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement :

Section fonctionnement :

Dépenses : 4 943 328.62 Euros

Recettes : 4 943 328.62 Euros

Section investissement :

Dépenses : 6 556 814.29 Euros

Recettes : 6 556 814.29 Euros

Transmise le

29 MARS 2024

Affichée le

29 MARS 2024

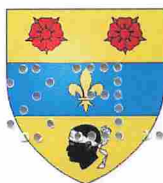
Après en avoir délibéré ainsi :

En Section fonctionnement – Dépenses :

Tous les chapitres à la majorité pour dont 1 abstention (A. GOLETTO),

En Section fonctionnement – Recettes :

Tous les chapitres à la majorité pour dont 1 abstention (A. GOLETTO),



VILLE DE VEMARS

En Section investissement – Dépenses :

Tous les chapitres à la majorité pour dont 2 abstentions (A. GOLETTO et L. LECUYER),

En Section investissement – Recettes :

Tous les chapitres à la majorité pour dont 1 abstention (A. GOLETTO),

Le Conseil Municipal,

- ✓ **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 tel que présenté ci-dessus,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

